



## Article 10 (SFDR)

Publication en matière de durabilité  
relative aux fonds Article 8

**Dorval Global Vision**

Janvier 2025

## I. Résumé

|  |  |
|--|--|
| <p>Sans objectif d'investissement durable</p>                              | <p>Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. La promotion de caractéristiques environnementales et sociales est soutenue par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une notation ESG d'a minima 90% des valeurs détenues</li> <li>• Un taux de sélectivité d'a minima 30% au sein de l'univers d'investissement résultant de l'application des politiques de gestion des controverses et d'exclusion de <b>Dorval Asset Management</b> et d'une notation minimum sur les piliers E (Environnement), S (Social) et G (Gouvernance) et sur la notation de synthèse ESG</li> <li>• L'approche retenue doit également permettre d'obtenir un meilleur résultat que l'univers d'investissement des titres éligibles sur les deux indicateurs d'intensité ESG suivants :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants</b> : pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.</li> <li>○ <b>Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone</b> : part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris.</li> </ul> </li> </ul> |
| <p>Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier</p> | <p>Les caractéristiques environnementales promues par le Fonds portent principalement sur les aspects climatiques et de gestion des ressources. Les caractéristiques sociales promues concernent aussi bien la gestion des ressources humaines (conditions de travail, politique de formation, équilibre et transparence des rémunérations ou encore la promotion de la diversité, de la mixité et de l'égalité professionnelle) que la qualité des produits et services, évaluées sur les thèmes de la santé et de la sécurité.</p>   |
| <p>Stratégie d'investissement</p>  | <p>Le Fonds s'appuie sur une gestion active, encadrée par la politique d'investissement socialement responsable (ISR) de la Société de Gestion et recherchant une surperformance par rapport à l'indicateur de référence par le biais d'une allocation par zone géographique et thématique d'investissement. Le Fonds bénéficie du label ISR. Son univers d'investissement initial est composé de 10 586 actions internationales, réduit à 5 216 émetteurs après application des politiques d'exclusion, de gestion des controverses et des critères extra-financiers. Ces actions sont sélectionnées selon l'approche propriétaire de <b>Dorval Asset Management</b>.</p> <p>La construction et la gestion du portefeuille combinent une approche financière et extra-financière, reposant sur un double axe : un <b>**thème cœur**</b> (minimum 60 % de l'actif net) investi dans des entreprises aux meilleures pratiques ESG, aligné sur la construction régionale et sectorielle de l'indice MSCI Monde équilibré, et des <b>**thèmes satellites**</b> (maximum 40 % de l'actif net), définis par les gérants en fonction de leur analyse macro-économique, sans contrainte géographique ou sectorielle.</p> <p>Les investissements sont réalisés à travers des paniers d'actions équilibrés, avec un poids par titre n'excédant pas 1 % de l'actif du Fonds, garantissant ainsi une diversification en ligne avec les critères ESG de la Société de Gestion.</p>                 |
| <p>Proportion d'investissements</p>  | <p>L'analyse ESG du Fonds doit porter a minima sur 90% de la part de l'actif constitué des titres éligibles à notre analyse ISR (actions et titres de créance émis par des émetteurs privés et publics). Les</p>   |

|   |  |
|---|--|
|   | investissements du Fonds seront a minima à 30% durables au sens de la réglementation SFDR.   |
| Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales | Le contrôle des caractéristiques environnementales ou promues par le Fonds est assuré en pré-trade, post-trade et à travers la politique de contrôle permanent de la Société de Gestion. Il fait également l'objet de reporting périodiques. Ce contrôle est enfin complété par l'audit annuel du label ISR dont bénéficie le Fonds.   |
| Méthodes  | <b>Dorval Asset Management</b> a développé une méthodologie propriétaire de notation qui est appliquée à l'ensemble des valeurs de l'univers d'investissement. Cette méthodologie intègre jusqu'à 200 indicateurs extra-financiers qui permettent d'évaluer les risques et les opportunités de chaque émetteur par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. La notation finale assise sur les notions d'exposition et de gestion des enjeux et composée de bonus/malus en fonction de niveaux absolus ou relatifs, encadre la sélection des titres retenus en portefeuille tout comme leur poids maximum à l'actif du Fonds.  |
| Sources et traitement des données                           | La méthodologie propriétaire repose sur les données élémentaires de fournisseurs de données reconnus tels que MSCI, Ethifinance, ISS et Bloomberg. Ces données peuvent être complétées par des analyses internes à la société de gestion.  |
| Limites aux méthodes et aux données                         | L'approche retenue de type « Best in Universe », privilégiant les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, peut créer des biais sectoriels assumés.<br>Notre analyse s'appuie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises ou fournies par les fournisseurs externes précités, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Ces données ne font pas systématiquement l'objet de vérification de leur qualité de la part de la société de gestion.<br>Notre méthodologie accordant un poids minimum de 40% à la Gouvernance (pilier 'G') dans le mécanisme de notation ESG, certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux peuvent donc être minimisés dans la note synthétique ESG qui en résulte.  |
| Diligence raisonnable                                       | L'évaluation extra financière est révisée a minima deux fois par an et actualisée au fil de l'eau en fonction d'informations et/ou d'évènements relatifs à la vie des entreprises détenues en portefeuille, dont l'exposition à des controverses. Lors de chaque mise à jour, tout l'univers d'investissement et de fait, l'ensemble des valeurs en portefeuille, est automatiquement revu par les systèmes de contrôles mis en place.   |
| Politiques d'engagement                                     | La politique d'engagement actionnarial de <b>Dorval Asset Management</b> est la traduction des actions que nous nous engageons à mener pour obtenir une amélioration des pratiques des entreprises sur les dimensions E, S et G. En ce sens, la politique d'engagement actionnarial énonce les principes que nous défendons et, pour les valeurs détenues en portefeuille, dont nous vérifions la mise en œuvre (ou la sincérité de l'intention de mise en œuvre) à travers notre politique de vote. Elle s'articule autour de deux axes principaux (i) l'engagement individuel et (ii) l'engagement collaboratif et est disponible sur notre site internet depuis le lien <a href="#">Politique_d_engagement_actionnarial_5d00eb367f.pdf</a><br><br>Lorsqu'un titre détenu en portefeuille est frappé d'une controverse, <b>Dorval Asset Management</b> entame un dialogue actionnarial avec l'entreprise concernée de façon individuelle sinon collaborative lorsqu'une action concertée paraît plus efficace. |
| Réalisation de l'objectif d'investissement durable          | Le Fonds ne dispose pas d'un indice de référence aligné avec des caractéristiques environnementales et sociales.   |

## II. Sans objectif d'investissement durable

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Cependant, le Fonds vise à investir a minima 30% de son actif net dans des investissements durables<sup>1</sup>.

Le principe de non-préjudice important aux différents objectifs environnementaux et sociaux est garanti par 3 grands piliers :

- **Le taux d'analyse de notation extra-financière est de 90% minimum en capitalisation de l'actif net du placement collectif à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.**

La note extra-financière (entre 0 et 100, 100 étant la meilleure notation) est établie sur chacun des trois piliers, E, S et G. Les émetteurs ayant une note inférieure à 40 pour les critères E (enjeux environnementaux) ou G (enjeux de gouvernance), une note inférieure à 30 pour le critère S (enjeux sociaux) et une note ESG synthétique inférieure à 40 sont exclues. Compte tenu de leur moindre capacité à produire l'information exigée et afin d'assurer une meilleure comparabilité des données entre ces émetteurs, pour les émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure ou égale à 1.1 milliard d'euros, ces minima sont de 20 pour les notes environnementales et sociales, de 30 pour la note de gouvernance et reste de 40 pour la note synthétique ESG.

- **Restrictions portées à l'univers d'investissement avec un taux de sélectivité a minima de 30% tel qu'exigé par le label ISR.**

La définition de l'univers d'investissement d'actions éligibles repose sur le respect des principes extra financiers fondamentaux suivants :

- L'exclusion des sociétés qui enfreindraient la politique d'exclusion<sup>2</sup> de **Dorval Asset Management**
- L'exclusion des sociétés aux pratiques controversées (dont le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou encore des principes de l'OCDE) en cohérence avec la politique de gestion des controverses<sup>3</sup> de **Dorval Asset Management**
- L'exclusion de 30% de l'univers d'investissement pondéré par les capitalisations boursières des sociétés les moins bien notées, selon la méthodologie interne développée par **Dorval Asset Management**

Dans le cadre de la notation extra-financière des émetteurs, les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sont intégrées à plusieurs niveaux, dans la définition de l'univers d'investissement éligible et dans la construction du portefeuille et disponibles dans l'outil utilisé par les équipes de gestion pour la sélection de titres. L'ensemble des 14 indicateurs principaux pouvant avoir une incidence négative en matière de durabilité sont intégrés dans la méthodologie propriétaire de notation ESG « RAISE »<sup>4</sup> de **Dorval Asset Management** via un système de bonus/malus.

- **Engagements autour des objectifs extra-financiers que le Fonds vise à surperformer**

La stratégie d'investissement du Fonds doit conduire à une surperformance par rapport à son univers d'investissement sur les deux indicateurs extra-financiers suivants :

- **Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants** : pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.

<sup>1</sup> La définition de l'investissement durable selon Dorval Asset Management est disponible sur son site internet à cette adresse [https://www.dorval-am.com/uploads/Definition\\_investissement\\_durable\\_Dorval\\_AM\\_a66592cdc3.pdf](https://www.dorval-am.com/uploads/Definition_investissement_durable_Dorval_AM_a66592cdc3.pdf)

<sup>2</sup> La politique d'exclusion de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : [https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique\\_dexclusion.pdf](https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique_dexclusion.pdf)

<sup>3</sup> La politique de gestion des controverses de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante :

[https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique\\_de\\_gestion\\_des\\_controverses.pdf](https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique_de_gestion_des_controverses.pdf)

<sup>4</sup> RAISE: Rating and Analysis for Internal Sustainability Evaluation - *Notation et analyse pour l'évaluation interne de la durabilité*

- **Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone** : part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris.

Ces indicateurs sont fondés sur les données de nos partenaires MSCI, Ethifinance (GAIA), ISS, Bloomberg et sur des données de recherche interne.

Le processus d'investissement intègre ces différents indicateurs dans la sélection des valeurs et la construction du portefeuille. Ces différents indicateurs sont directement intégrés dans la notation extra-financière des sociétés. Ces critères servent également de base pour l'engagement et le dialogue actionnarial dans les sociétés investies par le Fonds.

### III. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

---

Les caractéristiques environnementales promues par le Fonds portent principalement sur les aspects climatiques et de gestion des ressources. Les caractéristiques sociales promues concernent aussi bien la gestion des ressources humaines (conditions de travail, politique de formation, équilibre et transparence des rémunérations ou encore la promotion de la diversité, de la mixité et de l'égalité professionnelle) que la qualité des produits et services, évaluée sur les thèmes de la santé et de la sécurité.

Parallèlement, les politiques d'exclusion et de gestion des controverses de **Dorval Asset Management** encadrent la gestion du Fonds. Sur les dimensions environnementales et sociales sont notamment concernées à ce titre, toutes les activités liées au charbon, incluant les émetteurs dont plus de 5 % de l'activité relève de l'exploration, de l'extraction, du raffinage ainsi que ceux développant de nouveaux projets d'énergies fossiles conventionnelles ou non conventionnelles. Par ailleurs, sont exclues les activités liées aux combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels, à la production d'électricité fortement carbonée (intensité supérieure à 291 g<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/kWh), ainsi qu'au tabac (plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé). Enfin, les controverses découlant de sujets environnementaux ou sociaux sont également prises en compte dans la politique d'exclusion.

La promotion de ces caractéristiques est directement traduite dans la notation extra-financière des émetteurs de l'univers d'investissement du Fonds et dans les indicateurs de durabilité retenus.

### IV. Stratégie d'investissement

---

#### ▪ Stratégies utilisées

Le Fonds s'appuie sur une gestion active, encadrée par la politique d'investissement socialement responsable (ISR) de la Société de Gestion et recherchant une surperformance par rapport à l'indicateur de référence par le biais d'une allocation par zone géographique et thématique d'investissement. Le Fonds bénéficie du label ISR.

L'univers d'investissement initial est constitué des actions internationales notées sur des critères extra-financiers selon l'approche propriétaire de Dorval Asset Management. Le périmètre concerné est constitué des émetteurs présents dans la base MSCI retraités des titres présentant des absences de données (secteur IVA, code ISIN, capitalisation) et hors titres supranationaux, compagnies privées et coopérative. Il est décliné en périmètre d'investissement (10 586 émetteurs) puis périmètre investissable (5216 émetteurs) après application de nos politiques de gestion des exclusions, de gestion des controverses et élimination des émetteurs dont la note environnementale et/ou sociale et/ou de gouvernance et/ou la note synthétique ESG est sous les minimum fixés.

Les données chiffrées sont au 31 décembre 2024.

La construction et la gestion du Fonds combinent approche financière et extra-financière et reposent sur :

1. La définition :
    - D'un thème cœur (minimum 60% de l'actif net) qui investit dans les entreprises présentant les meilleures pratiques environnementales, sociétales et de gouvernance et qui s'aligne sur la construction régionale et sectorielle de l'indice MSCI Monde équilibré ;
    - De thèmes satellites (maximum 40% de l'actif net) identifiés par les gérants en fonction de leur analyse de l'environnement macro-économique et des marchés financiers, sans contrainte de répartition géographique ou sectorielle.
  2. Une construction de paniers d'actions équilibrés (le poids par titre n'excédera pas 1% de l'actif du Fonds) au sein de ces thématiques d'investissement ; les valeurs retenues en portefeuille répondent aux critères définis par la Société de Gestion, présentés ci-après
- **Construction du portefeuille**

Les gérants identifient des thématiques d'investissements mises en œuvre au travers de paniers d'actions.

La construction des paniers d'actions repose sur un filtrage quantitatif de l'univers actions internationales. Il repose sur plusieurs étapes :

- Filtrage de l'univers d'investissement de départ à hauteur de 30% a minima : ce filtrage est opéré à l'aide de la méthodologie interne développée par **Dorval Asset Management**. Il intègre les différences géographiques et sectorielles tout en tenant compte du niveau de développement des pays ; les sociétés ayant une note inférieure à 40 pour les critères E (enjeux environnementaux) ou G (enjeux de gouvernance), une note inférieure à 30 pour le critère S (enjeux sociaux) et une note ESG synthétique inférieure à 40 sont exclues. Compte tenu de leur moindre capacité à produire l'information exigée et afin d'assurer une meilleure comparabilité des données entre ces émetteurs, pour les émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure ou égale à 1.1 milliard d'euros, ces minima sont de 20 pour les notes environnementales et sociales, de 30 pour la note de gouvernance et reste de 40 pour la note synthétique ESG.
- Les gérants appliquent ensuite des critères de liquidité afin de s'assurer de pouvoir traiter un panier en un minimum de journée de bourse.
- En fonction des thématiques, les gérants pourront décider d'appliquer différents critères (ESG, économiques, financiers) afin de cibler une certaine typologie de valeurs.

Le poids par titre n'excédera pas 1% de l'actif du Fonds et les titres seront équilibrés au sein du panier. Le nombre de valeurs par panier et leur équilibrage visent à diminuer au maximum le risque spécifique propre à chaque titre. Il dépendra de la thématique traitée et du poids du panier au sein du Fonds.

Les 10% de l'actif (hors liquidités) qui pourraient ne pas faire l'objet d'une analyse ISR correspondent d'une part aux OPC gérés par des entités autres que **Dorval Asset Management** et pour lesquels il pourrait y avoir une disparité des approches ESG/ISR assumée et d'autre part à des titres transitoirement non notés. En effet, le Fonds peut investir dans des émetteurs qui pourront à titre temporaire, ne pas être notés notamment dans le cadre d'une introduction en bourse.

Le Fonds pourra être exposé aux actions des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Il pourra également être exposé aux petites capitalisations dans la limite de 10% de l'actif net.

Les capitalisations comprises entre 0 et 2 milliards d'euros sont considérées comme petites.

Enfin, le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers et sur des instruments intégrant des dérivés afin

de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions et devises, sans recherche de surexposition.

Ce Fonds a vocation à être couvert en change. L'exposition aux devises, dont la vocation est de mettre en place la politique de couverture en produits dérivés de change, n'excèdera pas 30%.

#### ▪ L'analyse extra-financière

Pour réaliser ces étapes, les équipes de gestion et les analystes financiers et extra-financiers déterminent une note ESG pour chaque valeur. La note ESG (sur 100, 100 étant la meilleure notation) attribuée à chaque émetteur, prend en compte parmi plus de 30 enjeux ESG, fondés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, ceux qui paraissent les plus significatifs pour la Société de Gestion. Chaque enjeu est apprécié selon les spécificités sectorielles, géographiques et de taille de capitalisation. Les principaux enjeux retenus sont (liste non exhaustive) :

- Enjeux environnementaux :
  - Emissions carbone
  - Traitement des déchets
  - Stress hydrique
  - Biodiversité et gestion des terres
  - Opportunités dans les technologies vertes et les énergies renouvelables
- Enjeux sociaux :
  - Gestion du travail
  - Gestion de la sécurité des collaborateurs
  - Gestion du capital humain
  - Protection des données personnelles
  - Qualité des produits
- Enjeux de gouvernance :
  - Respect des principes fondamentaux de la gouvernance d'entreprise (qualité du conseil d'administration – diversité, indépendance, compétences, représentativité –, alignement des intérêts avec les actionnaires, structure du capital, respect des minoritaires, qualité de la communication financière et de la comptabilité)
  - Lutte contre la corruption

L'approche retenue est de type « Best-In-Universe » qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. Puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés comme étant les plus vertueux seront davantage représentés, cette approche peut créer des biais sectoriels assumés.

Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant de fournisseurs externes de données<sup>5</sup>. Ces données ne font pas systématiquement l'objet d'une vérification de leur qualité de la part de la Société de Gestion. Notre méthodologie place la Gouvernance au cœur de l'analyse ESG et peut donc minimiser certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux. Le pilier « Gouvernance » représente a minima 40% de la note ESG, note issue de la méthodologie ISR propriétaire de **Dorval Asset Management**.

Le taux d'analyse de notation extra-financière est de 90% minimum en capitalisation de l'actif net du placement collectif à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.

La définition de l'univers d'investissement des titres éligibles repose sur le respect des principes extra financiers fondamentaux suivants :

- L'exclusion des sociétés qui enfreindraient la politique d'exclusion<sup>6</sup> de **Dorval Asset Management**
- L'exclusion des sociétés aux pratiques controversées (dont le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou encore des principes de l'OCDE) en

<sup>5</sup> Le détail des informations sur les fournisseurs de données utilisés est disponible dans le code de transparence de Dorval Asset Management disponible à l'adresse suivante : [https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/code\\_de\\_transparence.pdf](https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/code_de_transparence.pdf)

<sup>6</sup> La politique d'exclusion de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : [https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique\\_d'exclusion.pdf](https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique_d'exclusion.pdf)

cohérence avec la politique de gestion des controverses<sup>7</sup> de **Dorval Asset Management**

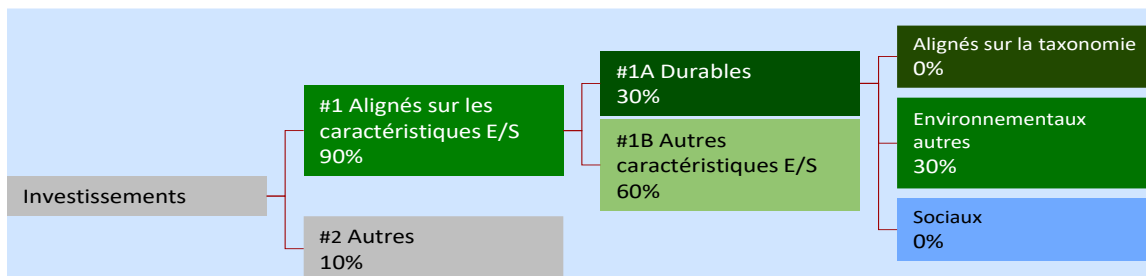
- L'exclusion de 30% de l'univers d'investissement pondéré par les capitalisations boursières des sociétés les moins bien notées, selon la méthodologie interne développée par **Dorval Asset Management**

L'approche retenue doit permettre également d'obtenir un meilleur résultat que l'univers d'investissement des titres éligibles sur les deux indicateurs d'intensité ESG suivants :

- **Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants** : pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone** : part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris.

## V. Proportion d'investissements

Dans le cadre du processus d'investissement du Fonds, a minima 90% de l'actif net du Fonds seront investis dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues. Le Fonds vise également à investir 30% de son actif net dans des investissements durables. Le Fonds ne s'engage pas à ce stade à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux de la Taxonomie.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

<sup>7</sup> La politique de gestion des controverses de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : [https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique\\_de\\_gestion\\_des\\_controverses.pdf](https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique_de_gestion_des_controverses.pdf)



## VI. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

---

Le contrôle du respect des caractéristiques environnementales, sociales et d'investissement durable est effectué de la façon suivante :

- 1<sup>er</sup> : contrôles pré-trade  
Les gérants vérifient le caractère environnemental, social et durable des valeurs composant les portefeuilles lors de l'entrée d'une nouvelle valeur grâce à l'intégration de la donnée dans les outils de gestion.
- 2<sup>e</sup> : contrôles post trade  
Le respect des différents seuils minimum d'investissement dans les portefeuilles, incluant l'ensemble des ratios réglementaires, statutaires ou internes du fonds, est contrôlé « post trade » à travers un reporting quotidien « Contrôle RAISE » analysé par le Middle Office de **Dorval Asset Management**. La Direction Conformité, Contrôle Interne et Risques est copie de ce reporting et intervient dans la procédure d'escalade en cas de non-respect des seuils minimum. Ces contrôles sont historisés quotidiennement.
- 3<sup>e</sup> : reporting de contrôle de l'application de la stratégie ESG  
**Dorval Asset Management** communique à travers différents documents réglementaires périodiques, le pourcentage d'investissement durable de chaque fonds (EET et rapport annuel) afin d'informer l'ensemble de nos parties prenantes.
- 4<sup>e</sup> : contrôle permanent  
Le respect des seuils minimum d'investissements définis ci-dessus est contrôlé par la Direction Conformité, Contrôle Interne et Risques dans le cadre de son plan de contrôle permanent annuel.
- 5<sup>e</sup> : Comité ESG trimestriel  
Un point sur les contrôles relatifs à la politique ISR/ESG de **Dorval Asset Management** est effectué lors des comités trimestriels ESG.
- 6<sup>e</sup> : Contrôle périodique  
Des contrôles thématiques peuvent être diligentés par le groupe Natixis ou BPCE ou le régulateur (AMF). D'autre part, des audits indépendants ont lieu, dans le cadre de la labellisation du fonds (a minima tous les 3 ans pour le renouvellement du label ISR).

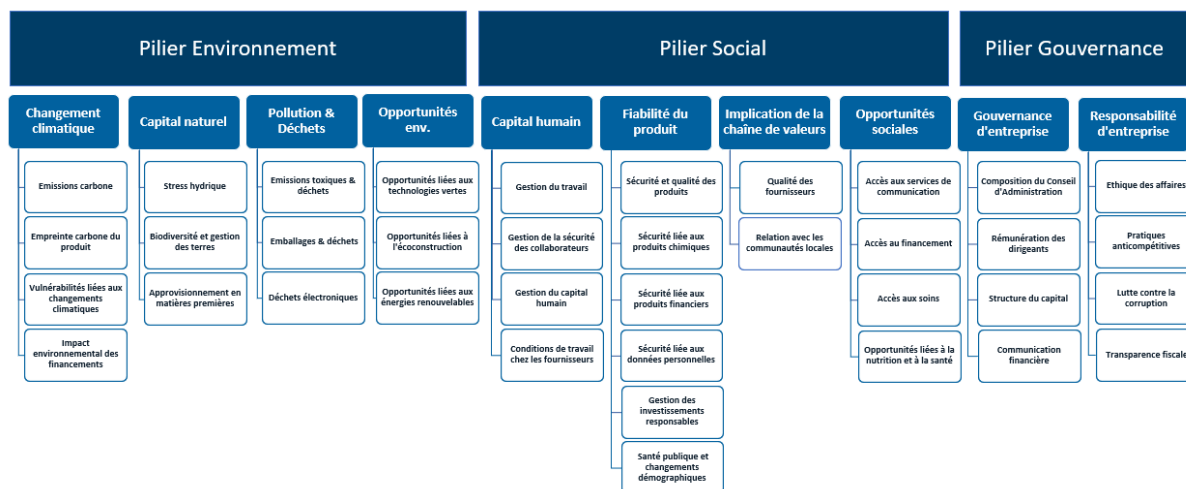
## VII. Méthodes

---

Fondée sur les informations issues de nos partenaires MSCI, ISS, Ethifinance (GAIA), Bloomberg et de données de recherche interne, notre méthodologie propriétaire ESG, « RAISE », permet d'établir une notation des émetteurs au sein des univers d'investissement de chaque fonds. La notation des émetteurs est révisée a minima deux fois par an et actualisée au fil de l'eau en fonction d'informations et/ ou d'évènements relatifs à la vie des entreprises détenues en portefeuille.

Elle repose sur les principes suivants :

- **Détermination et pondération** interne des enjeux ESG après la prise en compte des spécificités sectorielles, géographiques et de taille de capitalisation ;
- **Notation ESG** de chaque émetteur en fonction de son exposition aux enjeux identifiés et de la gestion de celle-ci.



Pour ce faire, les équipes de gestion et les analystes financiers et extra-financiers prennent en compte plus de 30 enjeux ESG basés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs et mettent plus particulièrement l'accent sur 12 d'entre eux.

Cette grille de matérialité des enjeux ESG s'appuie sur MSCI, les travaux du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et enfin la connaissance et l'analyse micro et macroéconomique de la société de gestion.

Les enjeux choisis pour l'évaluation ESG sont identifiés sur le principe de matérialité et permettent de retenir les éléments pouvant avoir un risque significatif sur la performance de l'entreprise et modifier sa valorisation sur le moyen/long terme.

- **Enjeux de gouvernance :**
  - Respect des principes fondamentaux de la gouvernance d'entreprise (qualité du conseil d'administration – diversité, indépendance, compétences, représentativité –, alignement des intérêts avec les actionnaires, structure du capital, respect des minoritaires, qualité de la communication financière et de la comptabilité)
  - Lutte contre la corruption
- **Enjeux environnementaux :**
  - Emissions carbone
  - Traitement des déchets
  - Stress hydrique
  - Biodiversité et gestion des terres
  - Opportunités dans les technologies vertes et les énergies renouvelables
- **Enjeux sociaux :**
  - Gestion du travail
  - Gestion de la sécurité des collaborateurs
  - Gestion du capital humain
  - Protection des données personnelles
  - Qualité des produits

Concernant la notation des enjeux, **Dorval Asset Management** retient pour chacun des enjeux clés, une note d'exposition de l'entreprise au risque et/ou à l'opportunité considéré(e) (Exposure score) ainsi que la manière dont le management gère cette exposition (Management score). Pour les valeurs dont le suivi par MSCI est retenu, Exposure Score et Management Score sont ceux établis par MSCI. Pour les valeurs issues de l'univers d'Ethifinance (GAIA), Exposure Score et Management Score sont établis par **Dorval Asset Management** à partir des informations élémentaires fournies par Ethifinance.

Dans le cas où la société n'est pas couverte par MSCI ou par Ethifinance, un questionnaire est constitué par la société de gestion en tenant compte de la grille de matérialité sectorielle permettant une comparabilité avec l'analyse issue de MSCI. En moyenne, cinq questions par enjeu clé identifié (9 à 15 selon le secteur en moyenne) permettent de façon systématique de définir une note pour chacun des enjeux étudiés puis une note ESG globale pour ces sociétés.

Pour répondre à ce questionnaire, les équipes de gestion s'appuient sur les rapports RSE des sociétés, les échanges avec les dirigeants, des notes d'analystes financiers et la presse. La culture de proximité de **Dorval Asset Management** avec les sociétés joue un rôle majeur dans la notation de ces entreprises. En effet, avec environ 400 à 500 rencontres par an, les équipes de gestion ont construit une bonne connaissance des sociétés au fil des années permettant aux équipes une analyse fine en cohérence avec notre méthodologie.

**Dorval Asset Management** s'appuie également sur différents indicateurs bruts fournis par MSCI, Ethifinance, Bloomberg et ISS pour établir sa notation.

Le pilier « Gouvernance » représente à minima 40% de la note ESG, note issue de la méthodologie ISR propriétaire de **Dorval Asset Management**. Au travers d'une notation rigoureuse, nous mesurons l'intensité ESG de chacune des valeurs de l'univers d'investissement. L'intensité ESG entre directement en compte pour la construction des portefeuilles et pour l'appréciation des objectifs de cours.

## VIII. Sources et traitement des données

---

La méthodologie propriétaire de notation extra-financière de **Dorval Asset Management** s'appuie sur les informations issues de nos partenaires MSCI, ISS, Ethifinance, Bloomberg ainsi que sur des données de recherches internes. Ces informations élémentaires<sup>8</sup> des fournisseurs de données sont retenues pour établir la notation extra-financière des émetteurs par la société de gestion elle-même. Ces données élémentaires sont restituées par nos partenaires depuis les communications officielles des émetteurs ; seules les données prospectives (ex. : projection de trajectoire de température) relèvent de l'estimation.

## IX. Limites aux méthodes et aux données

---

Les données des fournisseurs externes ne font pas systématiquement l'objet de vérification de leur qualité de la part de la société de gestion. Certains enjeux matériels peuvent également ne pas être évalués en cas d'absence d'information. Dans ce cas, la notation ESG s'effectue sur les enjeux pour lesquels la société de gestion dispose de données. Les données manquantes n'affectent pas la notation de l'émetteur pouvant ainsi créer un biais. Enfin, notre méthodologie accordant un poids minimum de 40% à la Gouvernance (pilier 'G') dans le mécanisme de notation ESG, certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux peuvent donc être minimisés dans la note synthétique ESG qui en résulte.

## X. Diligence raisonnable

---

L'évaluation extra financière est révisée a minima deux fois par an et actualisée au fil de l'eau en fonction d'informations et/ ou d'évènements relatifs à la vie des entreprises détenues en portefeuille.

Par ailleurs, les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sont intégrées à plusieurs niveaux à la fois dans la définition de l'univers d'investissement éligible et dans la construction du portefeuille, et sont également disponibles dans l'outil utilisé par les équipes de gestion pour la sélection de titres. L'ensemble des 14 indicateurs principaux pouvant avoir une incidence négative en matière de durabilité est intégré dans la

---

<sup>8</sup> Pour établir sa propre notation extra-financière, Dorval Asset Management ne s'appuie pas sur les notations synthétiques des fournisseurs de données mais sur les informations élémentaires, quantitatives ou qualitatives, qu'ils communiquent.

méthodologie propriétaire de notation ESG « RAISE » de **Dorval Asset Management** via un système de bonus/malus.

Parallèlement et en ligne avec sa stratégie d'Investissement Responsable, **Dorval Asset Management** applique une politique rigoureuse de gestion des controverses pour intégrer les impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans la gestion de ses fonds. S'appuyant sur des données actualisées quotidiennement par MSCI et enrichies par l'équipe de gestion, chaque controverse est analysée selon son type, sa sévérité et son statut, avec un processus d'escalade encadré. Les émetteurs sont classifiés selon un système de drapeaux (vert, jaune, orange, rouge) déterminant leur poids ou leur exclusion des portefeuilles. Les valeurs sévèrement controversées, notamment celles ne respectant pas le Pacte Mondial de l'ONU, sont systématiquement exclues. Cette politique, contrôlée par la Direction Conformité, Contrôle et Risques, inclut des outils front-to-back pour prévenir tout investissement inadéquat et est mise à jour en continu pour garantir son application.

L'actualisation de l'ensemble de ces données (évaluation extra-financière, principal adverse impact et controverses) équivaut à une réinitialisation (logique « annule et remplace ») de tout le référentiel utilisé. En conséquence et pour application immédiate, l'univers d'investissement dans son intégralité (englobant de fait les valeurs en portefeuille) est automatiquement revu par les systèmes de contrôles mis en place<sup>9</sup> afin de valider le caractère « investissement durable » des émetteurs comme le respect des engagements relatifs à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales du portefeuille.

## XI. Politiques d'engagement

---

Depuis 2004, **Dorval Asset Management** privilégie une approche fondée sur un dialogue actionnarial à travers une démarche pragmatique et collaborative favorisée par notre présence au capital – que la politique de vote de **Dorval Asset Management** conforte – et par nos rencontres régulières avec les entreprises.

Au sein de notre méthodologie de notation « RAISE », la société de gestion met notamment l'accent sur les enjeux de gouvernance suivants :

- **Enjeux de gouvernance :**
  - Respect des principes fondamentaux de la gouvernance d'entreprise (qualité du conseil d'administration – diversité, indépendance, compétences, représentativité –, alignement des intérêts avec les actionnaires, structure du capital, respect des minoritaires, qualité de la communication financière et de la comptabilité)
  - Lutte contre la corruption et éthique des affaires

La stratégie ISR de **Dorval Asset Management** s'articule également autour d'une politique d'engagement actionnarial, qui traduit notre volonté de mettre en œuvre des actions visant à améliorer les pratiques des entreprises sur les dimensions E, S et G. Cette politique repose sur deux axes principaux :

- **L'engagement individuel**

La politique d'engagement actionnarial de **Dorval Asset Management** est la traduction des actions que nous nous engageons à mener pour obtenir une amélioration des pratiques des entreprises sur les dimensions E, S et G. En ce sens, la politique d'engagement actionnarial énonce les principes que nous défendons et, pour les valeurs détenues en portefeuille, dont nous vérifions la mise en œuvre (ou la sincérité de l'intention de mise en œuvre) à travers notre politique de vote<sup>1</sup>.

Nous considérons que le respect de ces principes est source de création de valeur à long terme et de minimisation de risques, tant pour l'entreprise elle-même que pour l'ensemble de

---

<sup>9</sup> Cf. VI. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

son écosystème (clients, fournisseurs, salariés, actionnaires, pouvoir public, collectivités, etc.), au sens propre du développement durable.

L'appréciation de ces opportunités et risques extra-financiers est combinée avec l'analyse financière des sociétés évaluées dans le cadre du processus de construction des portefeuilles que nous gérons.

La politique d'engagement actionnarial de **Dorval Asset Management** s'articule autour de deux axes principaux :

- L'engagement individuel
- L'engagement collaboratif

A travers cette politique d'engagement actionnarial, **Dorval Asset Management** vise à :

- Retranscrire autant que possible les objectifs de durabilité de chaque fonds ouvert à travers nos actions d'engagement, reflet des ambitions de notre politique ISR et des indicateurs ESG sélectionnés
- Formaliser les actions d'engagement, au travers d'objectifs explicitement formulés aux entreprises, suivis dans le temps de manière à juger de leur degré de réussite et d'enclencher si nécessaire des mesures d'escalade.
- Enrichir l'analyse des plans de transition des entreprises afin d'évaluer leur alignement avec les exigences de l'Accord de Paris et pousser les entreprises à cet exercice.
- Optimiser la participation aux assemblées générales des entreprises dans lesquelles nous sommes actionnaires et à participer lorsque c'est possible aux coalitions d'actionnaires en lien avec les objectifs de durabilité

- **L'engagement collaboratif**

Au-delà de son engagement individuel, **Dorval Asset Management** s'engage en collaborant avec les acteurs majeurs des Places françaises et internationales et milite ainsi en faveur d'une finance durable aux côtés des autres actionnaires des sociétés détenues en portefeuille.

- Initiatives signées : **Dorval Asset Management** est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment), du Montréal Carbon Pledge, et du CDP.
- Participation à des coalitions : **Dorval Asset Management** collabore à des initiatives comme le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), l'IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change), et le Climate Action 100.

- **Gestion des controverses**

Lorsqu'un titre détenu en portefeuille est frappé d'une controverse, **Dorval Asset Management** entame un dialogue actionnarial avec l'entreprise concernée.

- Le dialogue actionnarial directe pour la gestion des controverses  
S'il s'agit d'une valeur pour laquelle **Dorval Asset Management** dispose d'une influence directe (connaissance du management et/ou poids important du titre dans un ou plusieurs OPC gérés), les équipes s'appuient sur son engagement actionnarial individuel pour faire part de son opinion et des mesures attendues/souhaitées.  
Depuis 2020, une seule entreprise a été concernée, à deux reprises. A chaque fois, **Dorval Asset Management** a publié un communiqué de presse en même temps qu'elle a entamé un dialogue direct avec le management de la société.
- Le dialogue actionnarial au travers de l'engagement collaboratif  
Lorsqu'une action concertée paraît plus efficace, **Dorval Asset Management** s'engage aux côtés d'autres acteurs de la finance pour obtenir des changements de pratiques qui ont pu être à l'origine de controverses. Ce fut notamment le cas auprès des maisons de retraite après le scandale révélé en 2022.



**XII. Lorsqu'un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, « Indice de référence désigné ».**

---

Le Fonds ne dispose pas d'un indice de référence aligné avec des caractéristiques environnementales et sociales.